

Plan Étudiant-es, Parcoursup : pourquoi les combattre

Sud Education Val d'Oise, Sud Education n° 75, janvier-février 2018

Depuis qu'il l'a rendu public, en plein milieu des vacances d'automne, le gouvernement met en place, dans la précipitation, son Plan Étudiant-es qui réforme l'orientation post-bac. Ce plan installe purement et simplement la sélection à l'entrée de l'Université. C'est pourquoi il faut mener contre lui un combat à la hauteur du recul historique qu'il représente.

Comme l'a fait remarquer le Conseil d'État dans son avis sur le projet de loi « relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants », le droit à l'éducation est, en France, un principe constitutionnel auquel ce texte apporte des limites. **En effet, il transforme le système actuel d'orientation post-bac en supprimant le tirage au sort et l'algorithme d'affectation automatique, Admission post-bac (APB), tant décriés. À la place toutes les filières d'enseignement supérieur, même celles de l'université supposément « non-sélectives » consulteront les dossiers des candidat.e.s : pourquoi faire sinon pour choisir, donc sélectionner, les élèves qu'elles acceptent ?**

Les filières qui étaient déjà sélectives, bien évidemment, le restent : classes préparatoires aux grandes écoles (qui bénéficient toujours d'un meilleur taux d'encadrement que les filières universitaires alors qu'elles accueillent les 5 % d'étudiant-es qui ont le plus de facilités), IUT, BTS, écoles... Les universités, quant à elles, pourront donner comme réponses aux candidates : « Oui », « Oui si », ou...« Non » si elles ont atteint leurs capacités d'accueil, ce qui aura tôt fait d'arriver compte tenu du peu de moyens qui leur sont dévolus. « Oui si » signifiera qu'elles mettent en place un parcours de remédiation pour les élèves dont elles jugent le niveau insuffisant, sans que les financements ne soient alignés afin que de tels parcours aient la moindre chance d'être efficaces. En théorie, le bac continue de garantir une place dans le supérieur. Les élèves (vraisemblablement nombreux et nombreuses) qui n'auront obtenu de réponse positive à aucun de leurs vœux se verront affecté-es dans une formation qu'ils-elles n'auront pas choisie par une commission rectorale, dans le cadre d'une procédure complémentaire après les résultats du bac, en fonction des places restantes. Or l'amateurisme qui entoure la mise en oeuvre de la réforme, comme le manque de moyens, laissent présager qu'il y aura toujours des candidat-es sur le carreau bien après la rentrée de septembre. Toutes les conditions sont réunies pour que les déçu-es de Parcoursup se découragent en cours de route. En pratique, donc, **le bac cesse d'être le premier grade universitaire, garantissant en soi l'accès au supérieur.** Ce qui va de pair avec la réforme, annoncée par ailleurs, de ce diplôme qui le vide de sa substance et de sa cohérence nationale.

Le pari de l'auto-exclusion

Pour appuyer sa réforme, le gouvernement ajoute une série d'obstacles qui décourageront les élèves les moins favorisé-es de tenter la filière de leur choix. C'est là que les enseignant-es de terminale entrent dans le jeu, contraint-es de co-produire la sélection. Dès les conseils de classe du premier trimestre, en dehors de tout cadre légal puisque le projet n'était pas encore voté par le parlement, ils-elles ont dû donner, ici des conseils, là des avis, voire des refus (selon le caractère plus ou moins zélé des proviseur-es pour anticiper la réforme) sur l'orientation des élèves. Aux conseils de classe du second trimestre ils-elles devront émettre des avis sur les 10 vœux de chacun-e de leurs 35 élèves, avis transmis aux établissements d'enseignement supérieur via une « Fiche Avenir ».

Pour chaque filière les établissements du supérieur doivent également énoncer des « attendus » qui figureront dans Parcoursup, c'est-à-dire les conditions que les élèves sont supposé-es remplir

d'avance pour pouvoir être accepté-es dans une filière. Sous couvert de mieux les informer il s'agit en fait de les décourager, si l'on en juge, en tout cas, par leur cadrage publié mi-décembre par le gouvernement. Ils sont en effet aussi flous que discriminants, par exemple lorsqu'il devient requis de posséder des « compétences dans les disciplines scientifiques » pour intégrer une licence de psychologie, filière jusqu'à présent prisée par de nombreux et nombreuses élèves de terminale littéraire.

Ce parcours du combattant, outre le travail qu'il donne aux personnels chargé-es de le mettre en œuvre, aboutira à l'auto-exclusion des élèves les plus fragiles.

Un choix de société

Avec cette réforme le gouvernement fait en réalité le choix de fermer l'enseignement supérieur à de nombreux et nombreuses élèves de terminale, de préférence issu-es des classes populaires, comme seule réponse aux défis de la massification scolaire et de la hausse démographique. Un choix qui n'est pas inéluctable puisqu'il n'y a pas si longtemps, dans des conditions similaires, en 1991, huit nouvelles universités avaient été créées par le biais du plan U 2000. **Aujourd'hui les organisations syndicales qui combattent ce plan considèrent qu'il faudrait, pour accueillir tou-tes les nouveaux et nouvelles étudiant-es et leur permettre de réussir, un plan d'urgence pour l'enseignement supérieur et la recherche, financé à hauteur de trois milliards d'euros, par an, sur dix ans. Elles revendiquent la construction d'établissements et l'embauche de personnels titulaires à hauteur de 5 000 créations de postes par an.** Cet argent existe si l'on observe, par exemple, que la suppression de l'ISF va coûter à l'État cinq milliards d'euros par an.

Un recul historique

Le gouvernement tente ainsi de revenir sur un acquis social historique, gagné en 1968. Dès 1967, en effet, les universités craquaient du fait de l'explosion du nombre d'étudiant-es et un ministre de l'Éducation nationale, nommé Alain Peyrefitte, envisageait d'y répondre par une sélection, très similaire à celle qui est proposée aujourd'hui. La grève générale de mai-juin 1968 a remis en cause ce projet et permis d'inscrire dans la loi l'interdiction pour les universités de refuser l'inscription de bachelier-es. En 1986 le projet de loi Devaquet tente lui aussi de mettre en place la sélection à l'entrée de l'Université et l'augmentation des frais d'inscription (soit une autre forme de sélection, par les revenus). Suite à une mobilisation massive des lycées et des universités et l'assassinat par la police d'un étudiant, Malik Oussekin, après une manifestation, Devaquet dut démissionner et le projet fut abandonné.

Face à ces précédents, les gouvernements successifs s'y sont pris autrement : ils ont créé les conditions pour faire sauter le tabou de la sélection, c'est-à-dire rendre la situation suffisamment inacceptable pour faire passer cette solution comme la seule possible. Ils ont asphyxié les universités en les rendant « autonomes » en 2007, c'est-à-dire en les laissant gérer leurs locaux et leur masse salariale, sans leur donner les moyens budgétaires de le faire. Puis en 2008 ils ont délégué à l'algorithme APB le soin de gérer la pénurie. On arrive, alors, à la situation de 2017, avec 800 000 candidat-es inscrit-es sur APB pour 600 000 places. Même si l'on en retire celles et ceux qui n'ont pas eu leur bac, le système ne pouvait qu'exploser... et la sélection s'imposer comme seul remède envisageable.

Aujourd'hui, nous sommes en 1967, du point de vue des conditions d'accueil des étudiant-es. Nous sommes en 1986, quand le gouvernement voulait mettre en place la sélection. Et comme en 1968, comme en 1986, nous devons gagner. Nous devons imposer un autre choix.

Une catastrophe annoncée

On sait, de toute façon, que la réforme va conduire à une catastrophe. Sur la nouvelle plateforme Parcoursup qui doit ouvrir en janvier les lycéennes et lycéens pourront faire 10 vœux, non-hiérarchisés. Alors que sur APB l'obtention d'une réponse positive libérait automatiquement les vœux moins bien classés par l'élève la non-hiérarchisation des vœux va contraindre les élèves, en pleine révision du bac, à consulter régulièrement la plateforme et à libérer des places au compte-gouttes. Cette mesure va créer des listes d'attentes interminables génératrices d'anxiété pour les jeunes et leurs familles, dans un système qui mettra des mois à affecter les dernier-es candidat-es.

Aujourd'hui les personnels des universités ne savent pas non plus comment illes vont faire pour examiner les milliers de dossiers d'élèves, pour certains très détaillés (lettre de motivation, bulletins, attestations diverses, notes du bac de français...) qui vont leur parvenir. Les conseils de classe du premier trimestre ont montré la charge de travail représentée par la réforme, en amont, comme pendant leur réunion, même avec un-e deuxième professeur-e principal-e, lorsqu'il ou elle a pu être trouvé-e. Ce n'est rien, à côté de celle du deuxième trimestre si l'on en juge par les nombreuses informations supposées figurer sur les « Fiches Avenir » récemment dévoilées par le gouvernement.

Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas, mettre en œuvre cette réforme. Partout des personnels des universités décident de la boycotter, de ne pas remonter d'attendus, de ne pas sélectionner les étudiant-es. Sud éducation les soutient et appelle les enseignant-es de terminale à ne pas remplir les « Fiches Avenir », ou à le faire de la façon la plus favorable aux élèves. Outre ces modes d'action, la multiplication des réunions et AG est plus que jamais nécessaire pour construire dès janvier une grève commune aux personnels du secondaire, du supérieur, aux étudiant-es et aux lycéen-nes.